Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 038-213805120-20240321-2024_03_07-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

REGISTRE DESDELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-03-07

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 13
Présents : 08
Pouvoir : 03
Votants : 11

L'an deux mil vingt quatre Le 21 mars à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ

s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation 15 mars 2024

 $\underline{\textbf{PRESENTS}}: \textbf{Jean-Michel DREVET}, \textbf{Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Dominique FLACHER, Florence}$

MANDON, Sylvie SABATIER, Laure-Paola GUIVIER, Annie PIGNEDE

EXCUSES: Philippe PELLET donne pouvoir à Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER donne pouvoir à Dominique

FLACHER, Pascale CHOTEL donne pouvoir à Sébastien Guillaud, Jean-Michel PIDOLOT

Absent: Albane PINEDE

Secrétaire de séance : Annie PIGNEDE

OBJET: VOTE DU TAUX DES TAXES POUR 2024

Après avoir entendu l'exposé de la commission « Finances » sur la situation financière de la commune,

M. le Maire explique qu'il est proposé de ne pas augmenter les taux des taxes communales cette année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE, de ne pas modifier le taux des taxes en 2024 comme suit :

Taxe d'habitation : 14.30% - taux inchangé

Taxe sur le foncier bâti (taux communal et taux départemental cumulé) : 36 % - taux inchangé

Taxe sur le foncier non bâti : 53 % taux inchangé

Jean-Michel DREVET,

Maire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures, pour copie conforme Transmis et Visé par le contrôle de la légalité Certifié exécutoire et Affiché